

Date de convocation : 17/09/2024

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 15
Présents : 9
Votants : 12
Quorum : 8

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Septembre à 10h34, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : Monsieur Gilles TURLAN – Le Maire, Madame Sonia DOMINGO, Monsieur Francis DUSSEL, Monsieur Clément HUBIN--ANDRIEU, Madame Béatrice LOPEZ, Monsieur Éric MONNAUX, Madame Françoise RABARY, Monsieur Jean-Paul RABARY, Monsieur Robert SOUBREVIE,

Excusés ayant donné pouvoir :
Madame Nathalie HUAU à Madame Sonia DOMINGO
Monsieur Geoffrey CAPUS à Monsieur Gilles TURLAN
Madame Martine SOULET-SOUPA à Madame Françoise RABARY

Excusés : Madame Estelle MORANT, Monsieur Michaël RODRIGUEZ, Monsieur Éric MALIE

Secrétaire de séance : Madame Sonia DOMINGO

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 081-218101046-20240921-DE_2024_040-DE

Délibération DE_2024_040 : Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège, de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, du Gers, de la Haute-Loire, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn et Garonne pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la crise énergétique traversée actuellement a entraîné un ensemble de bouleversements et génère encore de fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie.

Face à cette situation, 11 syndicats départementaux d'énergie (Ariège, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gers, Haute-Loire, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne) ont constitué un groupement de commandes dédiés à l'énergie et ont pris la décision d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser une consultation qui permettra de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025.

L'objectif poursuivi par le groupement reste de pouvoir apporter une solution totalement gratuite à ses membres et de leur permettre d'obtenir les meilleures offres tarifaires et d'éviter de trop lourdes démarches administratives liées aux procédures d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes par l'approbation de sa convention constitutive.

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe *en annexe*,

Considérant que la commune de Giroussens a des besoins en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité et de gaz naturel & de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le SDE43 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées), le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), et le SDE83 (Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Giroussens au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'adhésion de la commune de Giroussens au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- de prendre acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Giroussens, et ce sans distinction de procédures,
- d'autoriser Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,
- de s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- d'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Giroussens.

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le

ID : 081-218101046-20240921-DE_2024_040-DE



Pour extrait conforme
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Sonia DOMINGO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr